

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une observation sur le registre électronique du projet RATP-PROJET DE CREATION DE VOIES.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous y portez.

Numéro de l'observation : 166

Texte de l'observation :

Observations de l'association Saint-Rémy En Marche ! à l'attention du commissaire-enquêteur

La liste Saint-Rémy En Marche ! a soutenu la démarche du conseil municipal demandant à la RATP de ne construire que les voies de garage 6 et 8. Aussi, les cinq conseillers municipaux représentant SREM ont voté POUR lors de la délibération n°18 du conseil municipal du 11 janvier 2018.

Néanmoins, au-delà de cette délibération, certains points restent toujours sans réponse et Saint-Rémy En Marche ! souhaite interpeller la RATP dans le cadre de cette enquête publique.

1 - La RATP présente son projet comme un moyen d'améliorer la fluidité du trafic de la ligne RER B mais aucun élément factuel ne le démontre à ce jour.  
- Comment la RATP mesure-t-elle cette « fluidité » ?  
- Quelles sont les causes avérées provoquant les problèmes de fluidité de la ligne RER B ?  
- Quel impact supposé positif est attendu de la création de voies de garage supplémentaires à Saint-Rémy-lès-Chevreuse ?  
- Est-ce que les trains supplémentaires garés à Saint-Rémy-lès-Chevreuse permettront de transporter des passagers depuis Saint-Rémy vers les autres gares de la ligne en dehors de deux trains à 5h42 et 22h24 ?

2 - Un projet provoquant de nombreuses nuisances environnementales qui, à ce jour, ont peu ou pas été prises en compte par la RATP.  
Plus particulièrement concernant les habitations voisines, la RATP ne mentionne aucune étude d'impact « indirect » des nuisances sur le voisinage, d'où nos interrogations :  
- Comment la RATP envisage-t-elle de gérer le « couloir de résonance » qui sera une conséquence directe de la construction du mur de soutènement (de plus de 300 m de long et de 6 m de haut par endroit) accompagnant la réalisation des voies supplémentaires ?  
- Comment la RATP envisage-t-elle de gérer la pollution lumineuse des voies supplémentaires qui resteront allumées 24H/24H ?  
- Comment la RATP envisage-t-elle de gérer l'apport de nuisances sonores supplémentaires au quotidien issu des manœuvres, les bruyances lors de la mise en route des compresseurs de climatisation ?

Et au-delà des nuisances du voisinage :

- Si la RATP a finalement compris qu'il fallait que ce mur de soutènement s'intègre au mieux dans le paysage (mur en meulière, talus végétalisé le long du mur), sa faisabilité reste incertaine : est-ce que la RATP peut démontrer que la largeur requise pour la création du mur et du talus végétalisé est compatible avec la largeur de la rue Ditte actuelle sachant que du côté opposé, le trottoir est déjà quasi inexistant et qu'il y a des habitations ?  
- La RATP est-elle en mesure de nous donner la durée des travaux dans leur globalité ?  
- La gare RER est au cœur de Saint-Rémy-lès-Chevreuse. La rue Ditte est très empruntée par les Saint-Rémois puisque permettant de rejoindre Gif-sur-Yvette en évitant le centre ville. Par conséquent, les travaux engendrés risquent fortement de perturber la vie des automobilistes : est-ce que la RATP a fait une analyse d'impact des travaux sur la circulation dans le centre ville, et ce pendant toute la durée des travaux ?  
- Est-ce que la RATP a évalué les nuisances sonores pendant les travaux, les émissions de gaz, les vibrations régulières des engins et le trafic des poids lourds qui vont dégrader les routes et ses environs ? Qui prendra en charge les réparations éventuelles ? Est-ce qu'un dédommagement est prévu envers la commune ?

Au-delà de tous ces travaux, pourquoi la RATP ne réalise-t-elle pas dès à présent l'ouverture d'un accès piéton à la gare depuis la route de Limours ? Cela représente un véritable apport pour les usagers Saint-Rémois et ne mérite pas d'être englobé dans une négociation en étant présenté comme le seul apport positif offert aux Saint-Rémois en contrepartie des sacrifices faits soit-disant pour la communauté de l'ensemble des usagers du RER B.

Ce projet n'est pas finalisé à ce jour et amène de nombreuses interrogations légitimes de la part des Saint-Rémois et des élus de la commune et de l'intercommunalité.

La question globale est de savoir si oui ou non ce projet est d'utilité publique et dans l'intérêt général comparé aux nombreuses nuisances qu'il entrainera pour les Saint-Rémois pendant les travaux et bien au-delà.

En l'absence de réponses claires aux questions précédentes, les membres de Saint-Rémy En Marche ! ne soutiennent pas ce projet.

Votre observation est accompagnée de 0 document.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

La commission d'enquête